

**Inspection pédagogique régionale
Inspection de sciences de la vie et de la Terre**

Dossier suivi par :

Alban CAILLETTE, Florence LORIOUX, Caroline PREVOT

Mél : ia-ipr.svt@ac-nantes.fr

Secrétariat : Isabelle Bernard, 02 72 56 65 05, isabelle.bernard@ac-nantes.fr

4 rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire 2022. Nous souhaitons la bienvenue aux personnels qui rejoignent l'académie de Nantes et toutes nos félicitations aux lauréats des concours.

Nous tenons à saluer le professionnalisme que vous déployez quotidiennement au service des élèves et remercions ceux d'entre vous qui ont contribué à la mise en œuvre des examens et ont accompagné les nouveaux enseignants lors de leur entrée en fonction.

Les enjeux sociétaux actuels résonnent à travers nos enseignements : pandémie, transition énergétique, développement durable, égalité hommes – femmes ou biodiversité sont quelques-unes des thématiques qui interrogent nos élèves. Des objectifs majeurs sont ainsi clairement affichés dans les programmes et rappellent le rôle essentiel des Sciences de la Vie et de la Terre dans la construction de futurs citoyens responsables: renforcer la maîtrise de connaissances étayées scientifiquement et de modes de raisonnement propres aux sciences, développer l'esprit critique, et plus généralement assurer l'acquisition d'une culture scientifique assise sur les concepts fondamentaux de la biologie et des géosciences.

Cette année encore, nous porterons une attention particulière aux priorités académiques et nationales pour vous accompagner dans le suivi des apprentissages et le développement des compétences disciplinaires et transversales des élèves durant leur parcours scolaire. Nous serons également à l'écoute des équipes autour du renforcement des compétences expérimentales au collège et l'évolution des ECE dans le cadre du baccalauréat 2023 au lycée.

Carrière

Le dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) prévoit des rendez-vous de carrière et comporte également un volet accompagnement.

Les professeurs concernés cette année par des rendez-vous de carrière ont été avertis par mail. Le [guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants](#) peut vous permettre de préparer votre évaluation professionnelle.

L'accompagnement réalisé dans le cadre du PPCR peut être individuel (visites d'accompagnement par exemple) ou collectif (comme des réunions d'équipes). Cet accompagnement est organisé en fonction des demandes et des besoins formulés par les professeurs, l'équipe de direction ou les IA-IPR.

Mettre à jour et compléter régulièrement votre dossier administratif sur l'application i-prof peut vous aider à suivre l'évolution de votre carrière.

Plusieurs collègues seront à nos côtés pour vous accompagner lors de ces visites de classe : Lise Bailly, Yann Bourven, Angélique Cottenceau, Morgane Durocher, Tony Neveu et Anne-Caroline Sourty.

Formations académiques

Le plan académique de formation vous a préalablement été adressé par mail. Il est consultable sur le

lien suivant : paf.ac-nantes.fr.

Calendrier 2022-2023

Le [bulletin officiel du 22 septembre](#) précise :

- Les épreuves écrites du **diplôme national du brevet**, communes à tous les candidats auront lieu les lundi 26 et mardi 27 juin 2023 pour la session normale et les lundi 18 et mardi 19 septembre 2023 pour la session de remplacement.
- Les épreuves écrites de **spécialités du baccalauréat** sont fixées les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mars 2023.
- Les épreuves du **Grand oral** du baccalauréat général et technologique sont fixées du lundi 19 juin au vendredi 30 juin 2023.
- **L'évaluation des compétences expérimentales** de Sciences de la Vie et de la Terre du baccalauréat général se déroulera du 28 au 31 mars 2023. **A ce titre, nous vous rappelons que l'évolution de la typologie des énoncés** pour la session 2023 [est présentée sur le site académique](#).

Orientation

Le groupe **Sciences et Technologie du Vivant, de la Santé et de la Terre (STVST)** auquel appartiennent les SVT rassemble les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre et les professeurs de sciences médico-sociales et biotechnologies en lycée technologique, en lycée professionnel.

L'accompagnement des élèves, tout au long de leur parcours de formation, est essentiel afin de leur permettre de faire des choix éclairés. S'il est essentiel de leur montrer les filières de l'enseignement supérieur (universités, classes préparatoires, instituts et écoles intégrées...), nous vous invitons à informer les élèves des opportunités d'insertions professionnelles au travers des autres filières des STVST qui couvrent une grande diversité de formations et de métiers qui recrutent.

Communication

L'inspection pédagogique régionale a la possibilité de vous adresser des messages grâce à des listes de diffusion. Celles-ci ne prennent en compte que l'adresse académique de chaque professeur. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'une consultation régulière de votre courrier électronique à cette adresse professionnelle.

Vous pouvez également nous contacter à tout moment par messagerie électronique pour des demandes de renseignement(s) ou d'aide. Les demandes à caractère officiel (en particulier pour ce qui concerne les demandes de visites d'accompagnement) doivent toutefois être faites par voie hiérarchique.

Les IA – IPR :

- M. Alban Caillette, alban.caillette@ac-nantes.fr

- Mme Caroline Prevot, caroline.prevot@ac-nantes.fr

- Mme Florence Lориoux, florence.lorioux@ac-nantes.fr

Pour information, Mme Monique DUPUIS, inspectrice générale au sein de l'IGESR, est référente du groupe Sciences et Technologies du Vivant, de la Santé et de la Terre (STVST) pour notre académie.

Nous vous remercions par avance pour votre engagement auprès des élèves au cours de cette nouvelle année scolaire et restons à votre écoute,

Cordialement,

Les IA-IPR de SVT

Alban Caillette, Florence Lориoux et Caroline Prevot.

Annexes

Différents textes officiels sur lesquels vous appuyer et les ressources associées disponibles en ligne.

- Pour le collège
Les [programmes officiels](#).
Les ressources :
 - Sciences et technologie au [cycle 3](#)
 - SVT au [cycle 4](#)
- Pour le lycée,
A partir du site académique, vous trouverez [tous les liens vers les programmes officiels](#) et les [ressources associées](#).
Le Grand oral : les [textes de définition](#) de l'épreuve et les [ressources associées](#)
- DNL (Discipline Non Linguistique) : [espace pédagogique DNL SVT](#) (avec les thèmes de travail pour l'année 2021-2022) et [l'espace académique interdisciplinaire](#).
- Le [portail académique](#) de ressources pédagogiques SVT
- [L'espace dédié aux professeurs fonctionnaires stagiaires](#) où vous pourrez trouver tous les guides, ceux du professeur stagiaire (suivant les types de concours) et ceux du professeur tuteur.

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de travailler dans des conditions assurant la sécurité des personnes et des biens individuels et collectifs.

Dans ce domaine vous pouvez vous référer aux ressources suivantes :

- [La sécurité au laboratoire](#)
- Pour ce qui concerne les **dissections animales**, il convient de se conformer aux directives du [BO circulaire n° 2016-108 du 8-7-2016](#). Un document présentant des pistes de substitution est accessible sur le portail académique SVT.
- Utilisation des **produits chimiques** (acide cyanhydrique, ferricyanure de potassium, éthanol...) : vous pouvez consulter les [fiches toxicologiques](#) de l'INRS.
- **Sorties et voyages scolaire** au collège et au lycée, nous attirons votre attention sur la page de la [Direction de l'information légale et administrative](#) (Premier ministre) qui synthétise tout ce qu'il faut savoir et les textes de référence.

D'autres ressources pédagogiques sont également mises à votre disposition :

- [PEAC](#) (parcours d'éducation artistique et culturelle), une page spécifique vous donne accès aux [actions scientifiques et technologiques](#) académiques (ex : [Passeport recherche](#), [ateliers scientifiques et techniques...](#)) Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Philippe Deniaux : philippe.deniaux@ac-nantes.fr
- [L'orientation](#) des élèves
- Le [Parcours citoyen](#) au collège et au lycée.
- [Parcours éducatif de santé](#). Nous attirons votre attention sur les [textes nationaux](#) concernant l'alimentation.
- Education au Développement Durable, [ressources nationales](#) et [académiques](#).
- Le [vademecum](#) « Education au développement durable ».

Espaces collaboratifs : plusieurs espaces [M@gistère](#) sont à votre disposition. Vous devez vous connecter à votre espace ETNA pour y accéder. Certains parcours sont libres d'accès, pour d'autres vous devez demander l'autorisation de vous y inscrire.

N'hésitez pas à proposer à [Tony Neveu](#), webmestre, des progressions ou des activités testées dans vos classes que nous pourrions mutualiser sur les espaces TRIBU « continuité pédagogique », « DNL » ou « ECE » ou sur le site académique.

Pour tout problème technique lié au numérique, y compris en terme d'équipement, vous pouvez contacter [David Boudeau](#) : IAN (Interlocuteur académique pour le numérique).

Visites de classe

Pour information, les attendus de l'inspection pédagogique régionale lors d'une visite sont disponibles dans la [rubrique IA-IPR](#) de l'espace pédagogique des SVT.

Quelques informations et conseils pour l'année à venir

Enseigner les SVT, c'est amener les élèves à acquérir et à maîtriser des compétences au collège et au lycée comme indiqué dans les textes officiels.

Le socle commun définit ainsi une compétence: « *Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite. Compétences et connaissances ne sont ainsi pas en opposition. Leur acquisition des compétences et connaissances suppose de prendre en compte, dans les processus d'apprentissage, les vécus et les représentations des élèves pour les mettre en perspective et faire évoluer leur expérience du monde.* »

Le volet 3 des nouveaux programmes de collège ainsi que les programmes de lycée, s'attachent à identifier les compétences de notre champ disciplinaire.

Au lycée, on peut se référer aux compétences figurant dans [le livret scolaire](#) pour les classes de première et terminale ainsi qu'aux compétences nécessaires pour l'entrée dans le supérieur.

L'évaluation des compétences de l'élève est une obligation statutaire (au collège comme au lycée) inscrite dans le référentiel des compétences professionnelles (BO n°30 du 25 juillet 2013).

Dans le prolongement des formations pédagogiques, nous vous incitons fortement à poursuivre la réflexion engagée sur l'importance du suivi des apprentissages des élèves, sous toutes ses formes (en particulier les évaluations diagnostiques et formatives).

Les outils utilisés doivent être simples et suffisamment clairs pour les élèves et les parents afin de faciliter le suivi des apprentissages et la progression des élèves. L'explicitation des attendus (critères de réussite, descripteurs...) est nécessaire à la compréhension de l'évaluation.

L'élève pourra ainsi suivre ses propres apprentissages pour se positionner par rapport à ce que l'on attend de lui, suivre sa progression et faciliter sa prise de décision pour une orientation éclairée.

Dans le contexte de la crise sanitaire qui peut reprendre, nous attirons votre attention sur les ressources nationales Eduscol ([continuité pédagogique en SVT](#)) qui pourraient vous permettre d'enrichir votre réflexion dans le cadre de la continuité pédagogique.

Il serait intéressant que chaque **équipe disciplinaire** approfondisse sa réflexion sur la mise en cohérence du **projet d'enseignement de la discipline avec le projet d'établissement et avec les projets d'évaluation** (fin de cycle 3 et 4, comme sur le cycle terminal).

Dans le cadre des projets d'enseignement, des priorités pourront être dégagées en terme de formation des élèves, de travail des compétences et de cohérence du parcours des élèves en fonction du public accueilli. Il est important d'offrir aux élèves une diversité de contextes permettant de construire et consolider des compétences.

En classe, **l'inclusion de tous les enfants est à promouvoir** pour la cohésion sociale et la réussite de tous. La différenciation pédagogique, certes difficile, peut être orale ou porter sur la diversité des supports, des modes de productions, des modalités et des situations d'évaluation, des questionnements. N'hésitez pas à demander des conseils, des formations de proximité sur ces thématiques. **Les questionnements ouverts donnent une véritable autonomie réflexive.**